



---

Réunion du : 1<sup>er</sup> juillet 2021

---

Présidence : M. Thierry CHARBONNEL

---

Membres Présents :

Mmes FILLON et SALESSE, MM. AUBERT, BELARD, CHEVALIER, DUFOUR, GAUZINS IMBERT, LOUBEYRE, MAGNANT, MAZE, PARRO, POTEL, RIGAL, SOW

Excusés : Mme MEYNIEL, MM. COMBE et RAMBAUD

---

Assistent à la séance :

Mme LAFARGE, comptable

M. GADEN, CTD DAP

M. NEUVILLE, Conseiller Technique PPF CANTAL

M. MERLE, technicien

M. VANTAL, secrétaire administratif

---

**DERNIER PROCES-VERBAL** : Comité Directeur du 21 mai 2021 : adopté à l'unanimité des présents

### Civilités

Le Comité Directeur adresse ses félicitations à Théo Jourdain, U13 de Sud Cantal pour son admission au Centre du pôle espoirs de Castelmaurou.

Le Comité Directeur souhaite un prompt rétablissement à Pierre Bourlange, membre de la Commission de Discipline.

### Informations du président

- Collège des Présidents du 5 juin 2021 : concernant les demandes de subventions ANS, un seul dossier cantalien a été reçu. L'Entente Football Chataigneraie VEINAZES a demandé et obtenu 1500€.
  - Retour sur l'assemblée générale de la Ligue avec notamment le vœu déposé sur la suppression du statut de l'arbitrage aggravé qui a été rejeté.
-

- Retour sur la réunion du 26 mai entre la Ligue et les clubs signataires de la pétition sur le plan financier.
- Point également sur les changements dans les poules des championnats régionaux.
- Bureau du Conseil de Ligue du 21 juin 2021 : Roland présente les évolutions dans la formation des nouveaux arbitres avec une formation aux premiers secours. Il évoque aussi la mise en place du pass sport par l'Etat pour la prise de licence à la rentrée prochaine.
- Coupe de France : les engagements sont clôturés (941 équipes engagées au niveau régional).
- Retour sur les échanges autour de la Coupe LAuRA seniors.
- Réunion DTN / Présidents de District du 24 juin 2021 : intervention d'Alain Sars sur l'organisation de l'arbitrage, intervention de Patrick PION et Hubert FOURNIER sur l'organisation de la DTN, sur la régionalisation de la formation et son fonctionnement, sur la professionnalisation, sur les schémas régionaux mis en place. Retour aussi sur la problématique du baby-foot (U5) et les conditions d'accueil de ces jeunes.

### Finances :

Jean-Pierre BELARD présente des documents sur les états des comptes des clubs auprès du District et de la Ligue et donne des explications sur le fonctionnement des relevés des clubs de Ligue.

Il présente également les charges et produits du District sur la saison 2020/2021.

Jean-Pierre BELARD propose de réorganiser les enveloppes budgétaires et déterminer par pôle un budget en fonction des besoins et que les responsables de pôle puissent gérer ces enveloppes. Une réunion élargie de la commission des finances se tiendra pour mettre en place ce fonctionnement.

### Portail Club :

Clément VANTAL présente le projet Portail Club de la FFF. C'est un outil uniquement à destination des éducateurs et des dirigeants qui doit être complémentaire du site internet et des réseaux sociaux. Il doit permettre d'être plus efficace dans la transmission de l'information. Un accompagnement sera mis en place par la FFF lors de la mise en service à partir de septembre. Comme dans FootClub, le plus important est que les rôles soient bien définis par le super utilisateur qui est l'équivalent du correspondant FootClub.

### Interventions des différents responsables de pôle : compte rendu des différentes actions, projets, réunions de commissions ....

#### **Pôle Seniors :**

##### **- Commission calendrier coupes et championnats :**

L'an dernier 114 équipes étaient engagées et cette saison il y en a 74 au 1<sup>er</sup> juillet.

Un nouveau club à Fontanges et déjà de nouvelles équipes comme Chaudes Aigues 2.

48 clubs se sont engagés en Coupe de France, ce qui représente 70% des clubs Cantaliens. Le 1<sup>er</sup> tour est prévu le 29 août.

Le calendrier des compétitions de Ligue a été arrêté et validé. (seniors, jeunes et féminines)

Les championnats seniors reprendront le 12 septembre.

Le Comité Directeur autorise la Commission à intégrer d'éventuelles ententes de clubs lors de la composition des poules de championnats.

Le Secrétaire Général Patrick Imbert enverra un mail aux membres du Comité Directeur pour valider ces ententes.

Attribution des places vacantes dans les différentes divisions de nos championnats : Le principe d'appliquer les règles établies par le Comex de la FFF est adopté à l'unanimité des présents.

- **Commission des clubs seniors :**

Retour de Jacques MAZE sur cette réunion qui s'est tenue le vendredi 25 juin. Retour positif des clubs sur la trésorerie et les 43 000 euros reversés. Certains pensent que cela va être compliqué au niveau des effectifs

Débat sur les nouvelles pratiques et notamment le « football à 8 » : sous forme de loisir. Cela pourrait permettre de préserver quelques réserves notamment.

Il a été évoqué de retarder les engagements pour les équipes de D5 afin de donner un peu plus de souplesse aux clubs.

La licence volontaire a été abordée. Elle n'ouvre pas à toutes les fonctions d'un dirigeant actuel.

Enfin, il a été évoqué le fait d'ouvrir l'arbitrage club à la D4 pour combiner avec la D5 et diminuer les trajets pour les arbitres.

Après échanges sur les avantages et inconvénients de l'ouverture d'une pratique de « foot à 8 » en senior, il est procédé à un vote. Décision adoptée de lancer la pratique à la majorité.

De même, décision de lancer un championnat futsal à l'année adoptée à la majorité.

Les débats sont ouverts autour de l'ouverture d'une pratique de Foot à 8 en senior.

Décision de décaler la date d'engagement de la D5 au 1<sup>er</sup> septembre avec une première journée de championnat au 26 septembre 2021 adoptée à l'unanimité des présents.

- **Commission des terrains et installations sportives :**

Des visites de confirmation de classement des stades sont programmées : Marmanhac, St Mamet, Montsalvy...

**Pôle Jeunes :**

- **Commission foot en milieu scolaire :**

- Nicolas NEUVILLE remercie Gilles MAGNANT, Eric AUBERT, Serge POTEL et Patrick IMBERT pour les visites dans les établissements ayant des sections. Les échanges tournent autour des relations parfois difficiles avec les établissements de St Flour et Aurillac.
- David GAUZINS complète avec le plan de projet 2021/2024. Il n'y a pas de cohérence entre le projet fédéral et un schéma de fonctionnement des sections sportives à l'opposé.
- Débats autour des objectifs pour les sections sportives et leurs missions avec des problèmes à régler autour du projet d'élite. Les échanges continuent sur la possibilité de monter un réseau entre trois collèges même si en terme d'organisation, cela parait compliqué.

- **Commission des jeunes :**

Les engagements pour les équipes de jeunes sont ouverts jusqu'au 22 août.

Sylvain Clermont de l'EFCV et Sven Voringer de l'ENL souhaitent intégrer la Commission : approuvé à l'unanimité des présents.

- **Commission technique :**

Un rassemblement U14 a eu lieu à Vic sur Cère dans la perspective d'avoir des actions avec eux à la rentrée.

Formations d'éducateurs : seulement 5 personnes sont venues certifier leurs modules.

Une formation sur le module U13 a débuté.

Les détectations et modules seront calés en fonction des calendriers des championnats. Travail en ébauche.

Un club de Futsal est en cours de création à Mauriac. Les démarches ont été effectuées auprès de la Préfecture.

- **Commission féminines :**

Présentation par Yannick GADEN des rencontres avec les clubs du district de la Haute Loire qui avait pour but de faire un championnat à 11 en commun entre les 2 districts. Malheureusement, ce projet n'a pu aboutir.

Par conséquent, le Comité Directeur renouvelle son accord aux clubs d'Arpajon, Junhac-Montsalvy et Ytrac pour participer aux championnats à 11 dans le District de l'Aveyron, de même pour St Georges, La Chapelle Laurent et Nord Lozère dans le District du Gard Lozère.

- **Commission Nouvelles pratiques :**

Un retour est fait sur le challenge PEF avec la présentation des résultats.

Le jury départemental du challenge national PEF s'est réuni le samedi 12 juin 2021 et a désigné le FC Ally Mauriac lauréat de l'opération pour cette saison.

Le FC Ally Mauriac, représentera le District du Cantal à la finale régionale après avoir devancé les quatre autres clubs ayant participé : Groupement Vallée de l'Authre, Entente Football Chataigneraie Veinazès, Groupement Jeunes Planèze Truyère Football et Sud Cantal Foot

**Pôle Arbitrage :**

- **Commission des arbitres :** Le dossier médical arbitrage a changé cette saison. Patrick IMBERT revient sur une réunion régionale en visioconférence avec les représentants de l'arbitrage. La réunion

a permis de faire le point sur la situation globale au niveau régional et notamment la perte d'arbitres en se basant sur les données statistiques.

Le stage de rentrée des arbitres est prévu le 4 septembre 2021. La prochaine formation initiale aura lieu le 25 septembre et le 2 octobre.

- **Commission détection, recrutement et fidélisation des arbitres :**

Un rappel des actions menées et des actions à venir avec les formations d'arbitres jeunes la saison prochaine. Détail des journées d'interventions dans les établissements scolaires.

Le constat est qu'il reste un gros travail à mener.

- ***Commission statut de l'arbitrage :***

NIVEAU	N° CLUB	NOM DU CLUB	Obligations Statut LAuRAFOOT	Année (s) d'infraction	INFRACTION	Mutés en moins saison 2021/2022
D 1	529488	A.M.S. YOLET	2 âgés de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	1 <sup>ère</sup>	Manque 2	2
D 2	525428	U.S. LA CHAPELLE LAURENT	1 âgé de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	2 <sup>ème</sup>	Manque 1	4
D 2	546111	SAIGNES F.C.	1 âgé de 21 ans et plus au premier janvier de la saison	1 <sup>ère</sup>	Manque 1	2
D 3	525997	U.S. BESSOISE	1	2 <sup>ème</sup>	Manque 1	4
D 3	542830	ENT. S. VITRAC-MARCOLES	1	2 <sup>ème</sup>	Manque 1	4
D 4	544995	F.C. ALBEPIERRE BREDONS	1 arbitre ou 1 Auxiliaire	1 <sup>ère</sup>	Manque 1 arbitre ou 1 Auxiliaire	2

Au niveau Ligue, Aurillac FC et et l'US Vallée de l'Authre sont également en infraction.

Pôle Communication

- ***Commission labellisation :***

Pierre DUFOUR revient sur les deux jurys qui se sont tenus à Ussel et Aurillac.

Validation des différents labels

**Label Jeunes FFF :**

US Sanfloraine → Excellence  
FC Ally-Mauriac → Espoir  
Entente Football Chataigneraie Veinazès → Espoir  
Groupement Jeune Planèze Truyère Football → Espoir  
Entente Nord Lozère → Excellence

**Label Ecole Féminine de Football :**

Groupement Jeune Planèze Truyère Football → Bronze  
Entente Nord Lozère → Bronze

Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité des présents et transmises à la Ligue pour décision.

- **Commission évènementiel et projets :**

L'Assemblée Générale du District aura lieu le 25 septembre 2021 à Neussargues.

- **Commission communication :**

Pierre DUFOUR fait un retour sur le stage de Dylan Taconnet qui a travaillé sur les réseaux sociaux et le montage vidéo. Il a préparé un numéro « 0 » qui a été diffusé sur Youtube et le site du District.

**Pôle Règlement**

- **Commission des statuts et des règlements :**

Michel PARRO revient sur les principaux points qui ont été modifiés : les matchs remis seront reprogrammés à la première date disponible pour les deux équipes concernées, le certificat médical avec la mise à jour de la FFF ainsi que les ententes et les groupements.

Les ententes de clubs seniors n'étaient possibles qu'en D5 et D4. Aujourd'hui, selon les règlements de la FFF, celles-ci sont possibles jusqu'en D1. Les montées en Ligue des ententes restent impossibles.

Après débat et vote, le Comité Directeur autorise les ententes jusqu'à la D3 sans possibilité d'accession à la D2

- **Nouvelles commissions à mettre en place commission civilités, violences... :**

Retour sur les réunions organisées par Jeunesse et Sports sur les violences sexuelles et les actions de sensibilisation menées.

### Questions ou affaires diverses :

Un échange a lieu sur la possibilité d'organiser un déplacement à Lyon le 7 septembre pour France-Finlande.

Il est convenu d'y travailler avec l'amicale des éducateurs pour voir si un voyage en bus est possible et intéresse certains.

Le Président,  
T. CHARBONNEL

Le Secrétaire Administratif  
C. VANTAL

## Annexe 1 :

### REGLEMENT CONCERNANT LES DEPLACEMENTS POUR DIFFERENTES MISSIONS

#### 1/ Règlement concernant les salariés du District du Cantal :

Les salariés utiliseront en priorité le véhicule de service, si toutefois cela n'était pas possible pour diverses raisons (indisponibilité, ...), les salariés pourront utiliser leur véhicule personnel après validation de la hiérarchie et seront indemnisés au tarif en vigueur (soit 0,401 le km parcouru, barème actuel).

#### 2/ Règlement concernant les dirigeants bénévoles du District du Cantal :

Tous les dirigeants bénévoles (membre du comité directeur, membre des commissions et autres) devront abandonner leurs frais de déplacement à l'association afin d'obtenir une réduction fiscale sur leurs impôts sur les revenus. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des déplacements avec le nombre de kms effectués sur l'année civile sera fourni au service comptable du District. Celui-ci après validation délivrera un reçu fiscal (cerfa N°1180\*3) correspondant à la somme à mentionner sur la déclaration fiscale.

Dans le cas où le dirigeant bénévole ne pourrait pas obtenir une réduction fiscale (non imposable sur le revenu), celui-ci pourra prétendre aux remboursements de ses frais de déplacements dans les conditions suivantes :

- Il établira une feuille de remboursement de frais, les kilomètres effectués lui étant remboursés au tarif en vigueur (soit 0,401 le km parcouru barème actuel).
- Cependant, pour bénéficier du remboursement de ce déplacement, le dirigeant bénévole devra faire valider en amont par un membre du Bureau du Comité Directeur, la nécessité de son déplacement. A cet effet, il est rappelé aux différents responsables hiérarchiques de désigner en priorité sur certaines manifestations ou activités, les personnes résidant à proximité ou rentrant dans le cas d'abandon de frais de déplacement pour éviter toute dérive financière.

De plus, il est rappelé que l'utilisation du véhicule du District doit être la priorité dans la mesure du possible.

## Annexe 2 :

### CONDITIONS D'UTILISATION DU VÉHICULE

CITROËN - BERLINGO DD-890-CH

L'utilitaire Citroën Berlingo, propriété du District du Cantal, est un véhicule de service.

Il peut être utilisé par les salariés (techniciens et administratifs) et par les élus ou les membres de commissions pour des missions identifiées et précisées au secrétariat.

Afin d'optimiser son utilisation et de permettre de réduire les coûts de déplacements, certaines règles s'imposent :

#### 1 – La demande d'utilisation :

Elle doit être déposée au Secrétariat du District au plus tard le mercredi de la semaine précédant la date d'utilisation.

En cas de deux demandes pour le même jour, l'attribution du véhicule sera faite à l'utilisateur qui parcourt la distance la plus longue.

#### 2 - Remise du carnet de bord et des clés du véhicule :

Le secrétariat du District remettra à l'utilisateur le carnet de bord et les clés du véhicule pendant les heures de service.

En dehors de ces heures, ils seront à la disposition de l'utilisateur dans le bureau de la comptabilité aux emplacements prévus (armoire et « boîte à clés »).

Au retour, ils seront remis (carnet de bord dûment renseigné) soit au secrétariat, soit dans le bureau comptabilité.

#### 3 - Carburant et Entretien :

Après chaque déplacement, le conducteur doit renouveler le plein de carburant en utilisant la carte dédiée qui est à disposition dans le bureau de la comptabilité.

(Carte à utiliser uniquement à la station « Leclerc – Aurillac »)

Tout incident mécanique ou alerte d'entretien (voyant allumé, usure des essuie-glaces ou des pneumatiques, etc...) doit être signalé immédiatement au secrétariat.

Par respect pour l'ensemble des utilisateurs du véhicule, le conducteur et les occupants sont tenus d'en assurer et d'en maintenir un état de propreté irréprochable en s'abstenant par exemple de manger ou de fumer dans l'habitacle.

Tout manquement doit être signalé dans la colonne « observations » du carnet de bord.

#### 4 - Lieu de stationnement :

Le véhicule doit être stationné sur le parking de la Maison des Sports dans la mesure des places disponibles.

#### 5 - Divers :

Toute infraction au code de la route sera à la charge du conducteur qui doit être titulaire d'un « permis de conduire – B » en cours de validité.